Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260603-20260602-DE

Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **3 JUIN 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 28/05/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 15 Pouvoirs : 0

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Anne-Sophie LEROUX, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Jérôme RICARD, Jean-Baptiste LE MOING, Gabriel THENARD, Hélène MAUFRAIS, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Fabrice LESONGEUR.
Absents excusés : néant
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.06.02 – VIE INSTITUTIONNELLE - INDEMNITES ELUS- MODIFICATION SUITE AUX NOMINATIONS D'UNE CONSEILLERE DELEGUEE

M. le Maire rappelle la délibération n°2026.05.06 modifiant les indemnités des élus suite à la nomination de 4 conseillers municipaux délégués.

M. le Maire explique qu'il a délégué, par arrêté municipal en date du 12/05/2026, certaines de ses attributions à une conseillère municipale.

- **Emmanuelle FLAUX : Conseil Municipal des Jeunes, Mémoire.**

M. le Maire propose d'attribuer des indemnités à cette conseillère municipale déléguée et par conséquent de modifier comme suit les indemnités fixées le 06 mai 2026 en séance de Conseil Municipal :

Saint-Carné				
Strate population totale		de 1 000 à 3 499 hab		
Enveloppe autorisée	Effectifs	Taux max	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	55.70%	2 289.56 €	2 289.56 €
ADJOINT	4	21.38%	878.83 €	3 515.32 €
Indice brut terminal (IBT) en vigueur		4 110.52 €	Total max autorisé	**5 804.88 €**
Situation	Effectifs	Taux votés	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	41.85%	1 720.25 €	1 720.25 €
ADJOINT 1	1	21.18%	870.61 €	870.61 €
ADJOINTS	2	14.83%	609.59 €	1 219.18 €
CONSEILLER Délégué	1	4.87%	200.18 €	200.18 €
CONSEILLERS Délégués	4	3.67%	150.86 €	603.42 €
CONSEILLERS	6	1.46%	60.01 €	360.08 €
Total attribué				4 973.73 €

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20260603-20260602-DE

✓ Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer les indemnités des élus tels que décrits dans le tableau proposé ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 05/06/2026
Le Maire,
Ronan TRELLU